



**AUTORITE DE REGULATION DU
MARCHE DES CAPITAUX DU BURUNDI
DIRECTION GENERALE**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL
CHARGE DE LA CONCEPTION ET L'ANIMATION D'UN MODULE DE FORMATION SUR LES SOCIÉTÉS
OPERANT SUR LE MARCHE DES CAPITAUX**

Objet : Recrutement d'un Consultant Individuel pour la Conception et l'Animation d'un module de formation sur les formes juridiques des sociétés opérant sur le marché des capitaux

1. Préambule

L'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi (ARMC) est une institution publique autonome, investie d'une mission stratégique de régulation, de supervision et de développement du marché des capitaux au Burundi, en conformité avec les standards internationaux.

Dans le cadre du renforcement des capacités de son personnel, l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi (ARMC) envisage d'organiser une session de formation du 8 au 12 Septembre 2025 sur : « *Les formes juridiques des sociétés opérant sur le marché des capitaux : cadre normatif, pratiques comparées et enjeux de conformité* ».

Page 1 sur 3

Cette session vise à doter les cadres de l'ARMC d'une compréhension approfondie des formes juridiques des sociétés intervenant sur le marché des capitaux, notamment au regard de la législation burundaise en matière du droit des sociétés et du droit boursier en général.

2. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel a pour objet de sélectionner un consultant individuel hautement qualifié, disposant d'une expertise avérée en droit des sociétés, et droit des affaires, pour concevoir et dispenser ladite formation aux dates indiqués ci-dessus.

3. Profil recherché

Le consultant à choisir devra justifier de:

- Une expertise avérée en droit des affaires et droit des sociétés commerciales, consolidée par une maîtrise du droit des affaires et une expérience pertinente dans la pratique du droit des sociétés;
- Une implication continue dans la formation académique et professionnelle, en qualité de professeur de droit et formateur auprès des institutions tant universitaires, professionnelles qu'administratives ;
- Une compétence démontrée dans l'analyse juridique des structures sociétaires et des mécanismes de gouvernance d'entreprise.
- Détenir un diplôme de Doctorat (PhD.) en droit avec spécialisation en droit des affaires, droit des sociétés ou équivalent.
- Statut de professeur universitaire prestant dans une université publique.
- Connaissance approfondie du droit des affaires burundaises et des normes internationales.
- Capacité à concevoir des supports pédagogiques adaptés aux apprenants professionnels.
- Solides aptitudes en communication et vulgarisation juridique.

4. Produits attendus (livrables)

Au terme de sa mission, le consultant devra produire les livrables suivants :

- Plan de formation détaillé.
- Manuel pédagogique ou support structuré.
- Rapport d'animation de la session en présentiel (5 jours).
- Rapport d'évaluation de la formation.



5. Contenu du dossier de candidature

- Une lettre de manifestation d'intérêt datée et signée par le consultant.
- Un CV actualisé et détaillé.
- Copies des diplômes et attestations.
- Tout autre document susceptible de justifier son expérience par rapport à la présente mission.

6. Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le lundi 25/8/2025 à 17h30 au secrétariat de la Direction Générale de l'ARMC sise au boulevard du Japon dans les enceintes du Building du Ministère ayant les Finances dans ses attributions, bureau numéro 313.

Fait à Bujumbura, le 19/8/2025

Le Directeur Général de l'Autorité de Régulation
Du Marché des Capitaux du Burundi

